Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260615-2026_06_1509-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 15 juin 2026

Date convocation : 10 juin 2026	Le dix juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	**Etaient présents :** Guy CONNAN, Yannick CARMIGNAC, Katia RABE, Anne LAZAREVITCH, Mauro Giuseppe LECCACORVI ; Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, Pierre LE BARS, Murielle TATARA-VIVILLE, Viviane LE GOFF, Sébastien LE MINOUX ; Anthony ROBINARD et Brigitte LE BAIL. **Excusés :** Philippe DURANTI, qui donne procuration à Yannick CARMIGNAC ; Marie Christine BINOT qui donne procuration à Murielle TATARA-VIVILLE **Secrétaire de séance** : Marion LE FLEM

2026_06_15_09 OBJET : Mobilier salle du conseil municipal

M. le maire présente le devis réceptionné par **BRS Bureautique.**

Ce changement intervient, suite au déplacement du rétro projecteur de la salle du conseil. Il est nécessaire d'avoir une implantation en U, pour visionner les projections. Cela va, de ce fait, réduire le volume papier des différentes impressions réalisées pour les conseils, réunions commissions …

A cela, s'ajoute également, l'intérêt, pas négligeable de la manipulation des tables. Pour chaque conseil, une manipulation a lieu, de même pour les mariages et ou autres manifestations dans cette salle du conseil. Le nouvel équipement propose des tables avec des roulettes, et qui se replie pour un meilleur stockage.

Le devis est d'un montant de 11 923.84 euros HT

Une option est proposée pour un voile de fond de table pour un montant total de 3 486.40 euros

Pour compléter, les stores occultants seront remplacés pour deux raisons :

- Avoir une meilleure obscurité pour la projection
- Réduire l'impact solaire sur la salle du conseil, atténuer les fortes chaleurs.

Deux devis ont été réceptionnés :

- Celui des ombre et lumière, pour un montant HT de 1 967.86 euros
- Celui de Prosolair, pour un montant de 1 022.12 euros

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260615-2026_06_1509-DE

Après échange et délibérations,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

VALIDE Le devis de l'entreprise BRS Bureautique **SANS l'option**, pour le remplacement des tables du conseil municipal

VALIDE Le devis de PROSOLAIR pour les stores de la salle du conseil, pour un montant de 1 022.21 euros

---

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mme Marion LE FLEM

MAIRIE DE PLOËZAL (22)